

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Présentation de la maquette budgétaire

Délibération n° AG-2015-04

Date de convocation : 24 juin 2015

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Etaient présents :

- Collège des Conseillers Départementaux

Le Président et huit représentants du Conseil Départemental.
La liste nominative est jointe en annexe.

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Quatre-vingt-douze représentants dont la liste nominative est jointe en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation des statuts par l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que «le Conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires de l'Agence (...). A ce titre, il délibère notamment sur (...), le budget et ses modifications,

Vu l'article 10 des statuts qui dispose que «L'Assemblée détermine la politique générale de l'Agence Technique Départementale et entend lecture de la présentation du budget (...),

Le budget prévisionnel de l'Agence est exclusivement un budget de fonctionnement comportant comme seules ressources les adhésions des membres et le produit des prestations. Les dépenses résultent du remboursement au Département des moyens mis à disposition d'une part et des charges de fonctionnement assumées en propre par l'Agence, d'autre part.

Pour une année complète et avec un organigramme composé de 11 ETP, le budget est estimé à 607 500 € (voir annexe 1-a-b-c à la présente).

L'Agence Technique Départementale, du fait de son statut d'Établissement Public Administratif, est soumise aux règles de la comptabilité publique et sa gestion sera assurée par la Paierie Départementale de l'Yonne.

De plus, les prestations d'ingénierie se situant dans le champ concurrentiel, l'activité de cette dernière devra être soumise à la TVA.

Ainsi, toutes les recettes ayant un lien direct avec une prestation sont imposables à la TVA. Cela concerne les rémunérations des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A / Les dépenses du budget 2015 évaluées à 253 125 € (voir annexe 2-a-b-c)

Les dépenses de fonctionnement peuvent être scindées en deux catégories : celles résultant du remboursement des moyens mis à disposition par le Département et celles assumées en propre par l'Agence.

Le remboursement au Département des moyens mis à disposition est évalué pour 2015 à 234 584 €, soit environ 93 % des dépenses. 7 % des dépenses environ sont assumées directement par l'Agence, équivalent à 18 541 €.

Les charges de personnel, comprenant salaires et primes chargés, s'élèvent à 209 167 € et représentent environ 83 % du budget de l'Agence. Elles sont remboursées par l'Agence au Conseil Départemental.

Les charges à caractère général d'un montant total de 25 416 € concernent principalement les locations de bureaux, de véhicules et les frais de formations et de déplacement soit 20 834 € et 10 % du budget global de l'Agence.

Il convient d'y ajouter la souscription du contrat d'assurances lié à l'exercice des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Agence d'un montant estimé à 6 250 €.

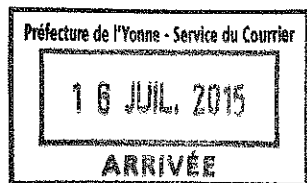
B / Les recettes du budget 2015 (voir annexe 2-a-b-c)

Les recettes de l'Agence proviennent des cotisations des membres et de la rémunération des prestations.

Les recettes prévisionnelles liées aux adhésions sont égales à 159 029 €.

Les recettes prévisionnelles liées aux prestations sont estimées à 94 096 €, dont 19 096 € pour le domaine des bâtiments, 38 333 € pour les espaces publics, 7 500 € pour l'eau et 29 167 € pour l'assainissement.

**L'Assemblée Générale,
à l'unanimité, prend acte de la présentation de la maquette budgétaire de l'Agence et considère que l'esprit de cette présentation est en adéquation avec la politique générale proposée par les statuts de l'Agence. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour gérer les affaires de l'Agence en conséquence.**



Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villien

- Transmis au représentant de l'Etat le :

Agence Départementale
Budget Prévisionnel Annuel
En dépenses
(11 E.T.P.)

Ressources humaines (11 E.T.P.)	
- Salaires	502 000 €
- Cotisation CDG et CNFPT	5 000 €
- Formations	6 000 €
- Déplacements	6 000 €
- E.P.I.	1 000 €
Total R.H.	520 000 €
Locaux	
- Location bureaux	8 000 €
Total locaux	8 000 €
Moyens matériels	
- Véhicules de service : 8 unités (0,20 €/km)	30 000 €
- Courrier	3 000 €
- Reprographie	2 000 €
- Fournitures de bureau	2 000 €
- Documentation	2 000 €
- Achat petit matériel	2 000 €
- Assurance	15 000 €
- Indemnités Payeur Départemental	500 €
Total moyens matériels	56 500 €
Informatique et téléphonie fixe et mobile	
- Matériel (P.C.-téléphones-logiciels-réseau-messagerie-maintenance)	23 000 €
Total informatique et téléphonie	23 000 €
Total dépenses prévisionnelles	607 500 €

Agence Départementale
Budget Prévisionnel Annuel
En recettes
(11 E.T.P.)

(1,20 €/h et 60 % de réduction par habitant pour communes dans E.P.C.I. adhérents)

<u>Cotisations des adhérents</u>	
- E.P.C.I.	16 030 €
- Communes avec E.P.C.I.	2 940 €
- Communes sans E.P.C.I.	72 700 €
- Département	290 000 €
Total Cotisations	381 670 €
<u>Prestations Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</u>	
- Voirie	92 000 €
- Assainissement	70 000 €
- Eau potable	18 000 €
- Bâtiment	45 830 €
Total Prestations	225 830 €
<u>Total recettes</u>	<u>607 500 €</u>

Agence Départementale
Cotisations des adhérents

**(1,20 €/h et 60 % de réduction par habitant pour communes dans E.P.C.I.
adhérents)**

- E.P.C.I. : 13 357 h x 1,20	arrondi à	16 030 €
- Communes avec E.P.C.I. : 6 117 h x 0,48	arrondi à	2 940 €
- Communes sans E.P.C.I. : 60 581 h x 1,20	arrondi à	72 700 €
- Département		290 000 €
<u>Total Cotisations</u>		<u>381 670 €</u>

Agence Départementale
Budget Prévisionnel
(pour 5 mois)
En dépenses
(11 E.T.P.)

<u>Ressources humaines (11 E.T.P.)</u>	
- Salaires	209 167 €
- Cotisation CDG et CNFPT	2 083 €
- Formations	X 2 500 €
- Déplacements	X 2 500 €
- E.P.I.	+ 417 €
Total R.H.	216 667 €
<u>Locaux</u>	
- Location bureaux	X 3 334 €
Total locaux	X 3 334 €
<u>Moyens matériels</u>	
- Véhicules de service : 8 unités (0,20 €/km)	X 12 500 €
- Courrier	X 1 250 €
- Reprographie	+ 833 €
- Fournitures de bureau	X 833 €
- Documentation	X 833 €
- Achat petit matériel	X 833 €
- Assurance	X 6 250 €
- Indemnités Payeur Départemental	X 209 €
Total moyens matériels	23 541 €
<u>Informatique et téléphonie fixe et mobile</u>	
- Matériel (P.C.-téléphones-logiciels-réseau-messagerie-maintenance)	X 9 583 €
Total informatique et téléphonie	9 583 €
<u>Total dépenses prévisionnelles</u>	<u>253 125 €</u>

Agence Départementale
Budget Prévisionnel
(pour 5 mois)
En recettes
(11 E.T.P.)

(1,20 €/h et 60 % de réduction par habitant pour communes dans E.P.C.I. adhérents)

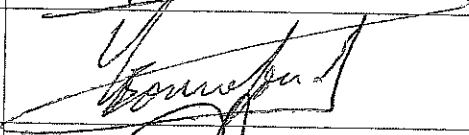
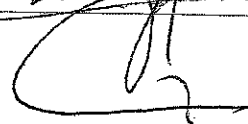
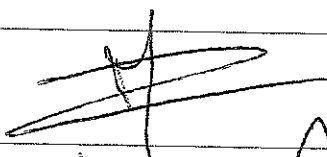
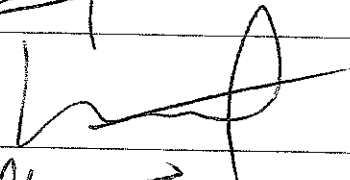
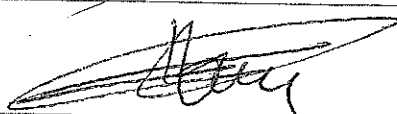
<u>Cotisations des adhérents</u>	
- E.P.C.I.	6 679 €
- Communes avec E.P.C.I.	1 225 €
- Communes sans E.P.C.I.	30 292 €
- Département	120 833 €
Total Cotisations	159 029 €
<u>Prestations Assistance à Maîtrise d'Ouvrage</u>	
- Voirie	38 333 €
- Assainissement	29 167 €
- Eau potable	7 500 €
- Bâtiment	19 096 €
Total Prestations	94 096 €
<u>Total recettes</u>	<u>253 125 €</u>

Agence Départementale
Cotisations des adhérents
(pour 5 mois)

(1,20 €/h et 60 % de réduction par habitant pour communes dans E.P.C.I. adhérents)

- E.P.C.I. : 13 357 h x 1,20	pour 5 mois arrondi à	6 679 €
- Communes avec E.P.C.I. : 6 117 h x 0,48	pour 5 mois arrondi à	1 225 €
- Communes sans E.P.C.I. : 60 581 h x 1,20	pour 5 mois arrondi à	30 292 €
- Département	pour 5 mois arrondi à	120 833 €
<u>Total Cotisations</u>		<u>159 029 €</u>

EMARGEMENT CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX

CIVILITE	NOM	PRENOM	EMARGEMENT CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX
Monsieur	ANDRE X	Gérard	
Monsieur	BONNEFOND	Christophe	
Monsieur	BOUCHER X	François	
Madame	CAPITAIN	Marie-Laure	Excusée
Monsieur	COURTOIS	Xavier	
Madame	CRUZET X	Michèle	
Madame	EVARD X	Marie	
Madame	JERUSALEM X	Anne	
Madame	JOAQUINA	Isabelle	
Monsieur	LEMAIRE X	William	
Monsieur	LEMOYNE	Jean-Baptiste	Excusée
Madame	OUNES	Malika	Excusée
Madame	ROURE X	Françoise	
Monsieur	VECTEN	Yves	Excusée